

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 17 mars 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 11/03/2025

dix-sept mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 9

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Madame Solène MOUNIER représentée par Monsieur Joseph ARZALIER

Refus de vote

0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Madame Nathalie BREYSSE-BRUN

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Participation aux frais de voyage scolaire : école le Béage - DE_2025_007

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'école primaire publique du Béage pour la participation de la commune pour les frais du voyage scolaire qui est prévue au mois de juin 2025 au Grau d'Agde.

Le coût total du voyage s'élève à 11000 euros

3 enfants de la commune sont inscrits à l'école primaire du Béage.

M. le Maire propose que la commune participe aux frais de ce voyage scolaire à hauteur de 150 euros soit 50 euros par enfant

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE

-D'allouer 150 euros à l'école primaire publique du Béage pour les frais de voyage scolaire

Cette somme sera inscrite au budget 2025

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 17/03/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 007-210703260-20250317-DE_2025_007-DE

SLOW

Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié